



RESULTAT DU VOTE
Présents ou représentés : 25
Voix favorables : 20
Voix défavorables : 3
Abstentions : 2

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 11/06/2024

DELIBERATION
n°CA-2024- 18

portant avis relatif aux rapports d'activités en application des dispositifs d'intéressement formation continue, Parcoursup

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 954-2,

Vu la délibération n°CA 03017-03 du conseil d'administration du 3 octobre 2017 approuvant la création d'un dispositif d'intéressement au bénéfice des personnels participant aux activités de formation tout au long de la vie,

Vu la délibération n° CA 2018-54 du conseil d'administration prise en séance du 29 mai 2018 portant sur les conditions de mise en œuvre de la loi ORE – intéressement – BIATSS,

Vu la délibération n°CA 2020-58 du 30 juin 2020 relative à l'ajustement du dispositif d'intéressement au bénéfice des personnels participant aux activités de formation tout au long de la vie,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, rend l'avis suivant :

Le conseil d'administration prend acte des rapports d'activité des services en application des dispositifs d'intéressement formation continue et Parcoursup, annexés à la présente délibération.

Le président du conseil d'administration,



Hugues KENFACK



Service Commun de Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage - FCV2A

Le service commun de Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage (FCV2A) est composé de 29 agents (MAI 2024), dont 14 agents de catégorie A et 15 B ; l'ensemble de la masse salariale du service est affectée sur les ressources propres de l'activité. En 2022-2023, 2 apprentis avaient renforcé l'effectif.

Au-delà de la gestion des profils de Formation Continue, les agents du FCV2A jouent un rôle crucial dans les domaines suivants :

- **Développement de l'offre de formation du service :**
 - Collaboration à la conception et à l'élargissement de l'offre de formation.
 - Communication efficace de l'offre de formation auprès de publics et de parties prenantes variés du secteur de la formation professionnelle.
 - Amélioration de l'accessibilité en combinant des cours en présentiel et en ligne.
 - Garantie de la conformité de toutes les actions de formation aux cadres juridique et réglementaire.

- **Orientation des utilisateurs vers les bons dispositifs :**
 - Orientation des utilisateurs vers les programmes de formation les mieux adaptés à leurs besoins.
 - Supervision du bon déroulement de leur formation et de son impact sur leur développement professionnel.

- **Gestion de l'offre de formation et des profils de stagiaires FC :**
 - Création, structuration et organisation de programmes dédiés FC (formation continue), de programmes mixtes FC-FI (formations initiales accueillant des stagiaires de la formation continue) et de programmes FA (formation en alternance).
 - Gestion des parcours de formation individualisés dans le respect du cadre défini par l'établissement et des spécificités de chaque action de formation (FC, FA, FC dans FI, présentiel, distanciel).
 - Recrutement actif des apprenants, établissement des contrats et conventions de formation.
 - Accompagnement des enseignants, chargés d'enseignement et stagiaires dans la réalisation de leurs objectifs fixés.
 - Gestion des missions des intervenants extérieurs.
 - Supervision des aspects administratifs et pédagogiques des stagiaires FC.

- **Accompagnement des alternants :**
 - Assistance aux alternants dans leur recherche d'emploi et garantie de la définition de leur mission.
 - Suivi du bon déroulement de la formation en alternance et facilitation de la communication entre les alternants, les entreprises et les CFA (centres de formation d'apprentis) partenaires.
 - Gestion et organisation du tutorat pédagogique.

- **Mise en place et gestion des partenariats :**
 - Établissement et gestion des accords de partenariat avec d'autres organismes de formation (OF) et organismes de formation par apprentissage (OFA) ainsi qu'avec la région Occitanie-dispositif FORPRO SUP.
 - Réalisation des bilans annuels de ces partenariats.
 - Accompagnement des directeurs de composante dans la mise en place de leurs propres conventions de partenariat en tant qu'OFA ou UFA (unités de formation d'apprentis), les alertant sur les difficultés potentielles et proposant des solutions.
- **Gestion budgétaire et financière :**
 - Modélisation du budget en lien avec les décisions d'orientation budgétaires de l'établissement et les projections de rentrée : nouvelles formations, cycles courts, prévisions d'effectifs etc.
 - Établissement des tarifs sur la base des coûts complets-environnés.
 - Suivi financier des partenariats.
 - Suivi de l'exécution des dépenses et garantie de la mise en œuvre de l'allocation des fonds.
 - Suivi des facturations, apprenants, entreprises, OPCO, partenaires etc.
- **Gestion des contrats de droits d'auteur :**
 - Établissement des contrats de droits d'auteur et suivi des versements aux auteurs pour les mises à jour ou les livraisons initiales.
- **Soutien aux porteurs de projet :**
 - Fourniture aux porteurs de projet de compétences en ingénierie de formation adaptées aux défis et aux actualités de la formation professionnelle.
 - Assistance aux créateurs de cours numériques dans le choix de modalités adaptées aux objectifs de chaque programme de formation.
- **Création de programmes de formation ponctuelles :**
 - Création de programmes de formation ad hoc basés sur des cahiers des charges communiqués par les entreprises.
 - Identification de la personne-ressource appropriée, recherche d'enseignants-chercheurs et de professionnels correspondant aux domaines de compétences visés.
- **Gestion du programme UCP3A :**
 - Préparation du programme annuel.
 - Prise en charge des inscriptions et garantie du bon déroulement du programme.
- **Veille réglementaire et diffusion des connaissances :**
 - Réalisation d'une veille réglementaire régulière pour rester informé des dernières exigences légales et réglementaires relatives à la formation professionnelle.
 - Diffusion efficace des informations réglementaires en interne pour garantir la conformité et faciliter la prise de décision éclairée.
- **Pilotage de projets transverses de formation professionnelle en tant que fonction centrale :**
 - Programme Régional de Formation professionnelle – FORPRO SUP pour l'insertion des demandeurs d'emploi.
 - Inscription de l'offre de formation éligible au compte personnel de formation (CPF) sur la plateforme dédiée (EDOF).
 - Suivi de la certification QUALIOPi et de la démarche d'amélioration continue.
 - Accompagnement des CFA partenaires dans leur certifications QUALIOPi
 - Remontées des enquêtes annuelles pour le périmètre FC de l'établissement : DREETS (BPF), France Compétences (Apprentissage), enquête N°67 MESR (VAE), enquête N°6 MESR.

Le FCV2A dans sa dimension de service commun joue le rôle de service-support pour les composantes ou services ayant une activité de formation continue. L'échange qui s'est développé depuis quelques années devient de plus en plus régulier et fructueux au fil du temps. Par ailleurs, le FCV2A est partie prenante de projets d'établissement tels QUALIOPI, ENGAGE, dématérialisation des émargements, ou le référencement RNCP de l'offre de formation UT Capitole ; le correspondant RNCP UT Capitole est membre du service ; il travaille en étroite collaboration avec les enseignants-chercheurs et la DEVE sur l'appropriation des blocs de compétences.

Le service a développé des compétences reconnues en ingénierie de formation et joue le rôle de « pépinière » de nouveaux projets, notamment en ce qui concerne la création de parcours d'alternance ou de formation continue, dans le triple souci à la fois de mixité des publics - *alternants et stagiaires de formation continue hors alternance ; parcours incluant aussi des étudiants* -, d'hybridation des formations et de rapprochement avec les acteurs économiques.

Ces projets sont menés en étroite collaboration non seulement avec les enseignants-chercheurs qui les portent, mais aussi avec les partenaires socio-économiques des domaines.

Cette ingénierie touche tout particulièrement la création de diplômes d'établissement sur des thématiques de recherche particulières correspondant à de vrais enjeux sociétaux et leur articulation avec des parcours de diplômes nationaux en est un des aspects essentiels. Ce travail est mené parallèlement à la structuration de ces derniers en blocs de compétences. Elle est aussi mise-en-œuvre pour la création de parcours ad hoc sur la base de cahiers des charges établis par les entreprises clientes.

Depuis plusieurs années, **le FCV2A s'est attaché au développement de l'alternance**, en accompagnant les enseignants-chercheurs porteurs dans la construction de leurs projets et en développant les partenariats extérieurs. Cette tendance s'est confirmée au titre de 2022-2023 et plusieurs porteurs de projet ont contacté et ont été accompagnés par le service pour la construction de véritables filières en alternance.

⊕ BILAN DU DISPOSITIF D'INTERESSEMENT

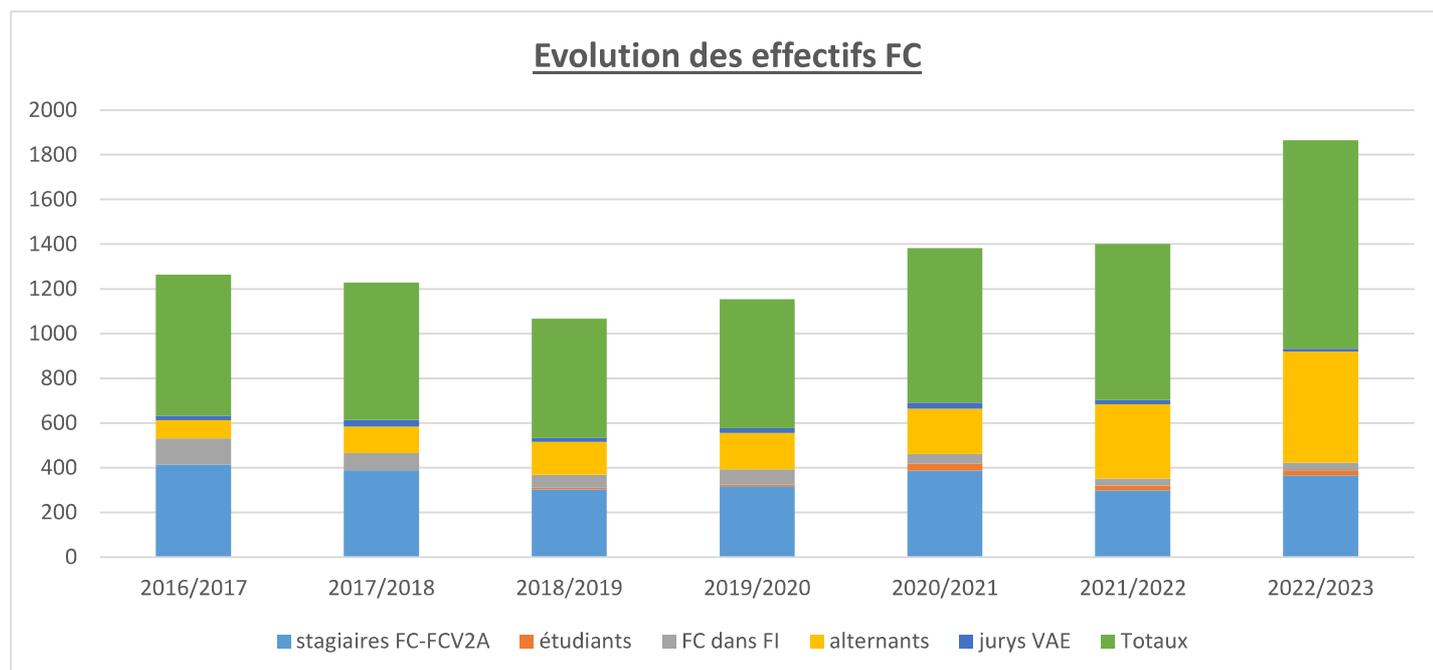
Pour l'année 2023, sur la base de l'exercice 2022, outre les 27 agents du FCV2A, 29 agents extérieurs au service ont bénéficié du dispositif. L'enveloppe à distribuer s'élevait à **71 393 €** (hors charges). Elle a été consommée à hauteur de **100 %**.

⊕ EVOLUTION DES FORMATIONS ET DES EFFECTIFS

Le choix porté par le service pour 2022-2023 a été de poursuivre le développement de l'apprentissage tout en maintenant le développement de l'activité FC stricto-sensu : nouvelles formations, éligibilité des diplômes aux fonds mutualisés de la formation professionnelle-blocs de compétences, CPF, Transition Pro, Répertoire spécifique, partenariat Région.

LES EFFECTIFS

Publics	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Stagiaires FC-FCV2A	414	389	302	317	387	299	365
Etudiants			8	7	32	21	23
FC dans FI	117	77	58	68	42	31	35
Alternants	81	118	147	163	203	333	497
Jurys VAE	20	30	18	22	27	18	12
Totaux	632	614	533	577	691	699	932



LES CREATIONS

- Apprentissage :

Création de formation « en pépinière » au FCV2A :

- Création de la licence professionnelle métiers du notariat- parcours comptable taxateur (FCV2A – ouverture en 2022)
- Création : Master mention droit des affaires, parcours Juriste d'entreprise d'assurance (ouverture M1 en 2022, M2 en 2023)

Diplômes ouverts à l'alternance suivis dans les composantes

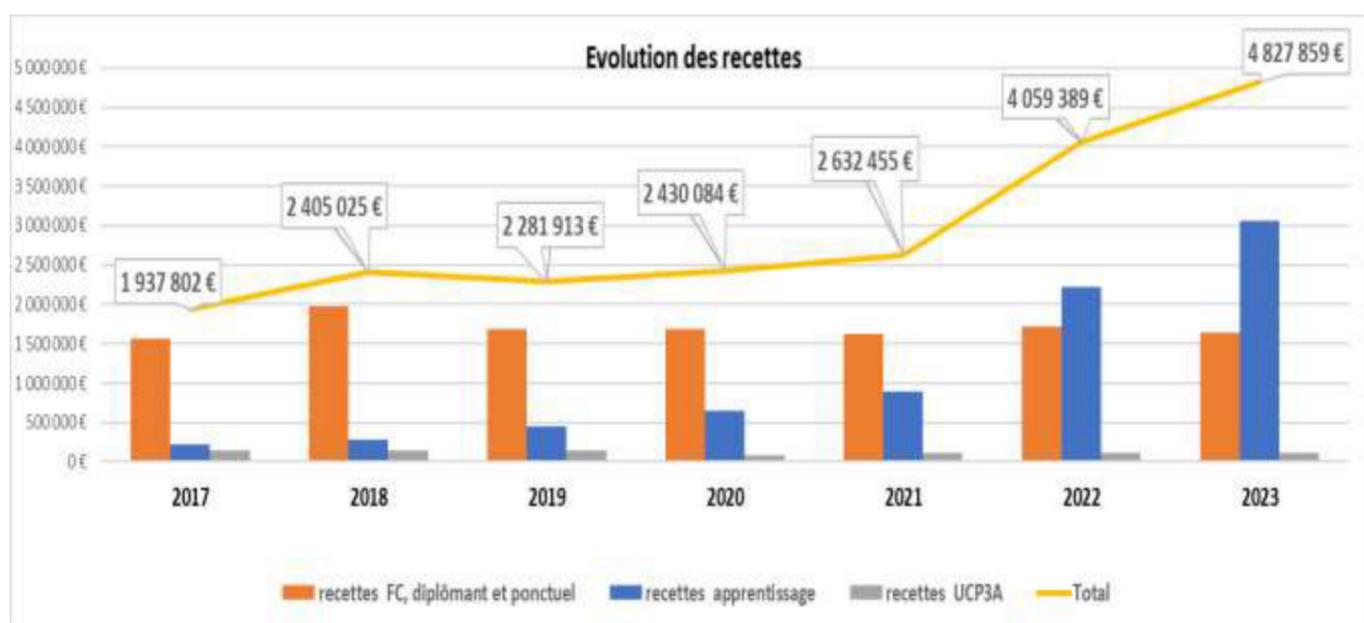
- Création de la Licence Pro agri (Rodez) parcours élevage, polyculture (ouverture en 2022 – co-portée)
- Création du Master AES, parcours emploi public (ouverture du M1 en 2022 et du M2 en 2023 – co-portée)
- Création M2 mention sciences économiques et sociales, parcours Ingénierie de la transition des territoires (ouverture en 2022 – co-porté)
- Création du M2 IDA (M1 ouvert en 2021, M2 en 2022 - co-porté)
- Adaptation du M1 mention MIAGE parcours Ingénierie Métier
- Adaptation de la licence professionnelle métiers du notariat- parcours rédacteur d'actes

- Adaptation du Master 2 mention Droit international et droit européen, parcours LLM Aviation Law (ouvert aux contrats de professionnalisation en 2022, à l'apprentissage en 2023)
- **Les Diplômes nationaux exclusivement FC – création :**
 - M2 mention droit de la santé, parcours expertise de justice, parcours Professionnels de Santé
- **Les Diplômes d'Université :**
 - **Sans lien avec un bloc de compétences**
 - DU Engage.EU : Understanding societal transition and developing sustainable business
 - **En lien avec un bloc de compétences de parcours diplômant national (éligibilité CPF)**
 - Création : DU Expertise judiciaire, professionnels de santé
 - Création : DU Executive Certificate Control export et Sanctions Economiques
 - DU Pratiquer la négociation collective
 - DU Droit social
 - DU Management social de l'entreprise
 - DU Expertise Sociale en administration liquidation d'entreprise
 - DU MBA juriste commande publique
 - DU Conduire et animer la transition des territoires (formation refondue pour la rentrée 2022-2023)
 - DU Contentieux administratif (porté par la Faculté de droit)
- **Les formations ponctuelles :**
 - Refonte complète du programme CAC en septembre 2022 – passage en mode hybride et co-modal
 - Création d'un nouveaux programmes portant sur le droit et psychiatrie et pratique de la médiation
- **L'accompagnement VAE :**
 - Une réforme de la VAE est en cours – réflexion sur l'adaptation de nos pratiques et de notre organisation aux nouveaux dispositifs de VAE – A ce jour 6 diplômés sont inscrits sur la nouvelle plateforme France VAE.
- **Travail initié en 2022 pour une ouverture en 2023/2024 :**
 - Création de la licence AES – Administration Responsable, Sociale et Environnementale des Organisations (ARSEO) (en alternance, ouverture en 2023)
 - Création du master mention droit des affaires parcours Entreprise de copropriété (en alternance, ouverture M1 en 2023, M2 en 2024)
 - Ouverture du M2 Juriste d'entreprise d'assurances (M1 ouvert en 2022, M2 en 2023)
 - Création du M2 mention droit fiscal, parcours Contentieux fiscal et douanier – parcours FC
 - DU Géomètre-expert - FC
 - Ouverture du M2 Droit de l'immobilier parcours Géomètre-expert en apprentissage
 - DU Traducteur-interprète juridique (ouverture janvier 24)
- **Travail initié en 2023 pour une ouverture en 2024/2025 :**
 - Demande d'accréditation hors vague de la mention « Mandataire judiciaire à la protection des majeurs » pour la mise en œuvre de la licence professionnelle en apprentissage en sept. 2024
 - Cycle de formation à l'attention des commissaires de justice (démarrage juin 2024)
 - Création de la L3 Juriste assistant Professions judiciaires, en collaboration avec la chambre nationale des commissaires (CNCJ) et la chambre régionale des commissaires de justice (CRCJ).
 - Ouverture du M2 Mention ALED parcours RIED en apprentissage
 - Adaptation de l'offre FC en blocs de compétences en lien avec les nouvelles fiches RNCP

⊕ **BILAN FINANCIER**

Evolution du chiffre d'affaires depuis 2017

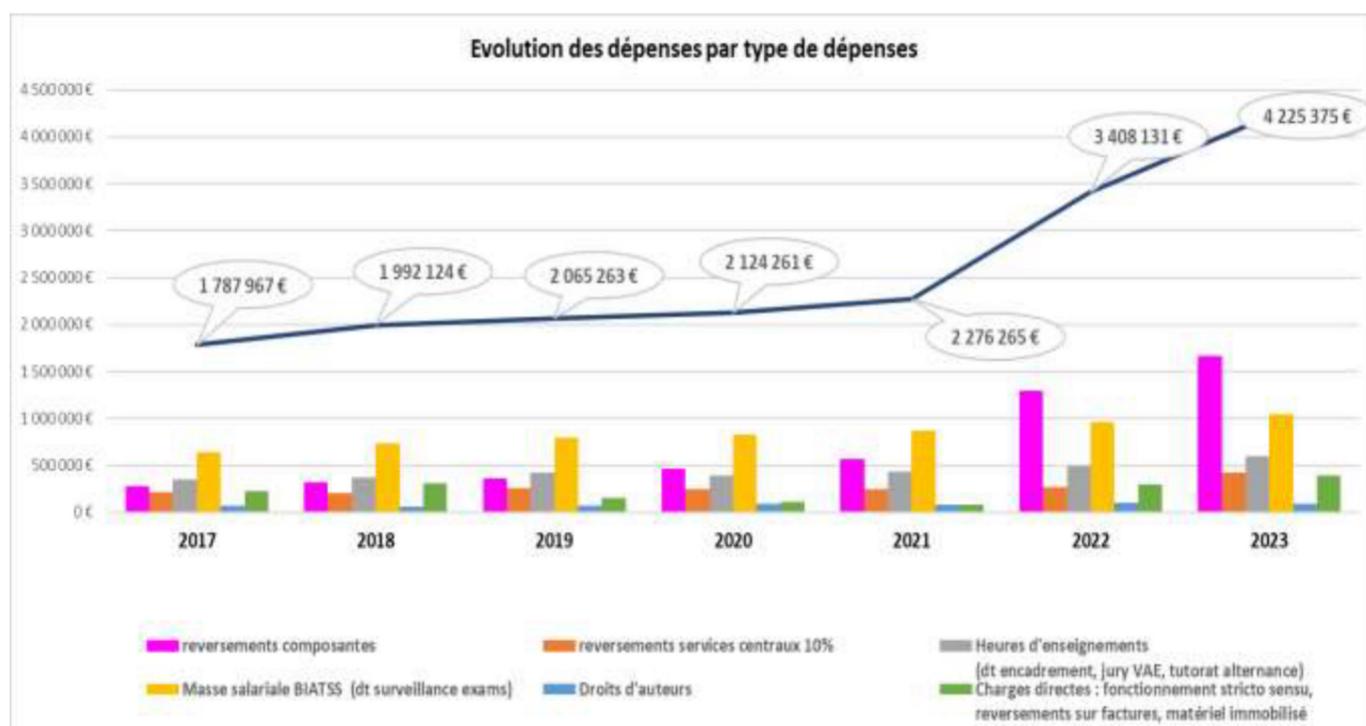
Recettes - Encaissées	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	recettes FC, diplômant et ponctuel	1 560 965 €	1 977 842 €	1 686 828 €	1 689 274 €	1 629 459 €	1 718 321 €
recettes apprentissage	227 187 €	279 913 €	455 835 €	653 515 €	892 376 €	2 222 208 €	3 066 568 €
recettes UCP3A	149 650 €	147 270 €	139 250 €	87 295 €	110 620 €	118 860 €	120 995 €
Total	1 937 802 €	2 405 025 €	2 281 913 €	2 430 084 €	2 632 455 €	4 059 389 €	4 827 859 €



L'apprentissage continue sa croissance exponentielle, en tendant toutefois vers le plateau attendu. Un léger repli en 2022-2023 du CA des actions de formation hors apprentissage, repli concernant notamment les formations courtes, dont le développement est à l'heure actuelle une priorité.

Evolution des dépenses depuis 2017

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
versements composantes	280 279 €	318 929 €	360 049 €	458 998 €	565 521 €	1 296 305 €	1 665 954 €
versements services centraux 10%	218 887 €	202 419 €	259 310 €	246 991 €	241 454 €	263 245 €	421 587 €
Heures d'enseignements (dt encadrement, jury VAE, tutorat alternance)	348 553 €	374 723 €	420 738 €	386 122 €	436 431 €	495 160 €	603 326 €
Masse salariale BIATSS (dt surveillance e	635 320 €	729 840 €	793 319 €	828 586 €	870 233 €	957 159 €	1 047 830 €
Droits d'auteurs	75 100 €	61 212 €	74 366 €	89 315 €	77 795 €	101 084 €	95 280 €
Charges directes : fonctionnement stricto sensu, versements sur factures, matériel	229 829 €	305 001 €	157 481 €	114 249 €	84 831 €	295 178 €	391 398 €
Total	1 787 967 €	1 992 124 €	2 065 263 €	2 124 261 €	2 276 265 €	3 408 131 €	4 225 375 €
Prélèvement Masse salariale 919							244 160 €
							4 469 535 €



On note en 2023 l'augmentation significative du versement aux composantes, tendance qui devrait se confirmer en lien direct avec le chiffre d'affaire de l'apprentissage, à l'expresse condition que les dépenses soient fléchées pour l'apprentissage.

Augmentation générale de la masse salariale, tant celle des BIATSS de l'équipe que des heures d'enseignement sur fonds propres du service.

Prélèvement en fin d'exercice du résultat excédentaire pour abonder la masse salariale Etablissement.

⊕ PERSPECTIVES DU SERVICE

Fort de son dynamisme des années précédentes, le FCV2A reste déterminé à relever 4 défis majeurs : développer davantage les modules de formation basés sur les compétences, développer l'usage du Compte Personnel de Formation (CPF), développer les formations en apprentissage, construire l'Executive Education & Digital University.

Pour atteindre ces objectifs, le FCV2A se concentrera sur les axes stratégiques suivants :

- Renforcement du pôle communication : améliorer la stratégie de communication afin de promouvoir efficacement l'offre FC et toucher un public plus large : création d'un site internet dédié.
- Développement des partenariats et de la collaboration avec le monde de l'entreprise : élargir les partenariats et renforcer les liens avec le milieu des affaires pour aligner les programmes de formation sur les besoins du secteur et améliorer les perspectives de carrière des apprenants.
- Servir de pont entre les équipes de recherche et les entreprises : faciliter la collaboration entre les équipes de recherche et les entreprises pour promouvoir le transfert de connaissances et développer des solutions de formation innovantes.
- Adoption d'outils informatiques performants : implémenter des outils informatiques complets, tels que FCA Manager, afin de rationaliser les opérations, suivre les activités de formation et prendre des décisions basées sur les données ; dématérialisation des émargements via EDUSIGN.

Parallèlement à ces priorités stratégiques, le FCV2A continuera à renforcer son soutien en ingénierie de formation aux enseignants porteurs de projets.

En conclusion, le FCV2A reconnaît l'importance cruciale d'assurer une visibilité claire et cohérente de son offre de formation sur toutes les plateformes et tous les canaux. Cet engagement envers la transparence et l'accessibilité est essentiel pour attirer les apprenants et maintenir un solide avantage concurrentiel.

Pour relever ces défis et mettre en œuvre ces axes stratégiques, les agents du FCV2A-EEDU ont un rôle crucial en garantissant la qualité, la pertinence et l'accessibilité de l'offre de formation professionnelle de l'établissement, en soutenant le développement professionnel des apprenants : la prime d'intéressement permet de reconnaître et de valoriser leur activité et leur implication.



BILAN RAPPORT D'ACTIVITE

FOAD 2024

Intéressement FC

Mai 2024 - AD

RAPPEL DES MODALITES - Délibération CA 30/06/2020

« Ajustement du dispositif d'intéressement des activités de formation tout au long de la vie – DRH »

Un rapport annuel d'activité du service doit indiquer l'évolution :

- Des recettes générées sur ressources propres, hors taxe d'apprentissage (sur la base du compte financier)
- Du nombre de stagiaires, et du nombre d'inscrits par formation (enquêtes BPF et SISE)
- Des dépenses afférentes à l'activité (Saghe et Sifac)
- De l'effectif dédié à l'activité (Siham)
- De l'offre de formation (Apogee)

Critères d'appréciation de la manière de servir des agents :

- Investissement dans la construction de l'offre de formation
- Investissement dans la gestion de l'offre de formation
- Adaptation au rythme de l'activité
- Contribution transversale à l'activité du service
- Contribution à l'amélioration de la qualité perçue du service

PRESENTATION DU SERVICE

Le service de la Formation Ouverte et A Distance de l'Université Toulouse Capitole propose une offre de formation entièrement dématérialisée, en ligne et asynchrone.

Le service est rattaché à la Présidence de l'Université.

Les formations dispensées (Licences, Masters et Diplômes d'Université) sont rattachées à la Faculté de Droit et Sciences Politiques, à TSM et à TSE.

En 2023/2024, 34 formations sont proposées (4 Licences, 9 Masters 1, 12 Masters 2, 9 Diplômes d'Université), auxquelles s'ajoutent les dispositifs Mineure Droit de la PASS et les Modules d'Ouverture de Licence Droit.

Les formations accueillent du public de formation initiale et de formation continue (707 apprenants dont 321 en FI et 387 en FC).

Les enseignements sont dispensés sur la plateforme d'enseignement Moodle.

Le budget du service est d'environ 1,6 M€ annuel.

Tous les apprenants en FOAD (en formation initiale ou en formation continue) s'acquittent de frais spécifiques de formation, ainsi que des droits d'inscription universitaire et éventuellement de la CVEC.

Les enseignements sont réalisés via des cours à disposition en ligne rédigés par des auteurs (droits et contrats d'auteurs), et via de l'accompagnement pédagogique réalisés par des tuteurs (dispensés en heures d'enseignement).

Le service fonctionne sur ressources propres, uniquement sur la base des frais de formation que payent les apprenants.

La FOAD ne perçoit ni droit d'inscription universitaire, ni subvention pour charge de service public.

La gestion du service est soumise aux coûts environnés.

SITUATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le service est dirigé par un Directeur Enseignant-Chercheur qui détermine la politique du service, fixe les orientations pédagogiques et pilote l'offre de formation. Il est accompagné par un responsable administratif qui met en œuvre l'action de la direction, gère le fonctionnement du service, supervise les activités et coordonne les équipes. Le service est structuré en 3 pôles représentant les domaines d'activité de la FOAD (scolarité, technique et financier). Chaque pôle est géré par un responsable de pôle permettant ainsi la mise en place de procédures et la construction d'une organisation structurée et pérenne.

Au niveau administratif, le service est composé de 15 personnels BIATSS répartis de la façon suivante :

1 responsable administratif, Ingénieur d'études titulaire (A)
1 responsable de pôle scolarité, Technicien contractuel (B)
6 gestionnaires de scolarité, Adjoints techniques contractuels (C)
1 responsable de pôle technique, Assistant ingénieur titulaire (A)
1 chargé de médiatisation, Technicien contractuel (B)
1 gestionnaire de communication, Adjoint technique contractuel (C)
1 assistant technique, Adjoint technique contractuel (C)
1 responsable de pôle financier, Assistant ingénieur titulaire (A)
2 gestionnaires administratifs et financiers, Adjoints techniques contractuels (C)
L'équipe est renforcée par 1 vacataire pour les périodes d'inscription
1 Volontaire en Service Civique a été accueilli d'octobre 2023 à mars 2024 (hors masse salariale car indemnité – fonctionnement).

Au niveau pédagogique, le service est composé de 268 intervenants pédagogiques répartis de la façon suivante :

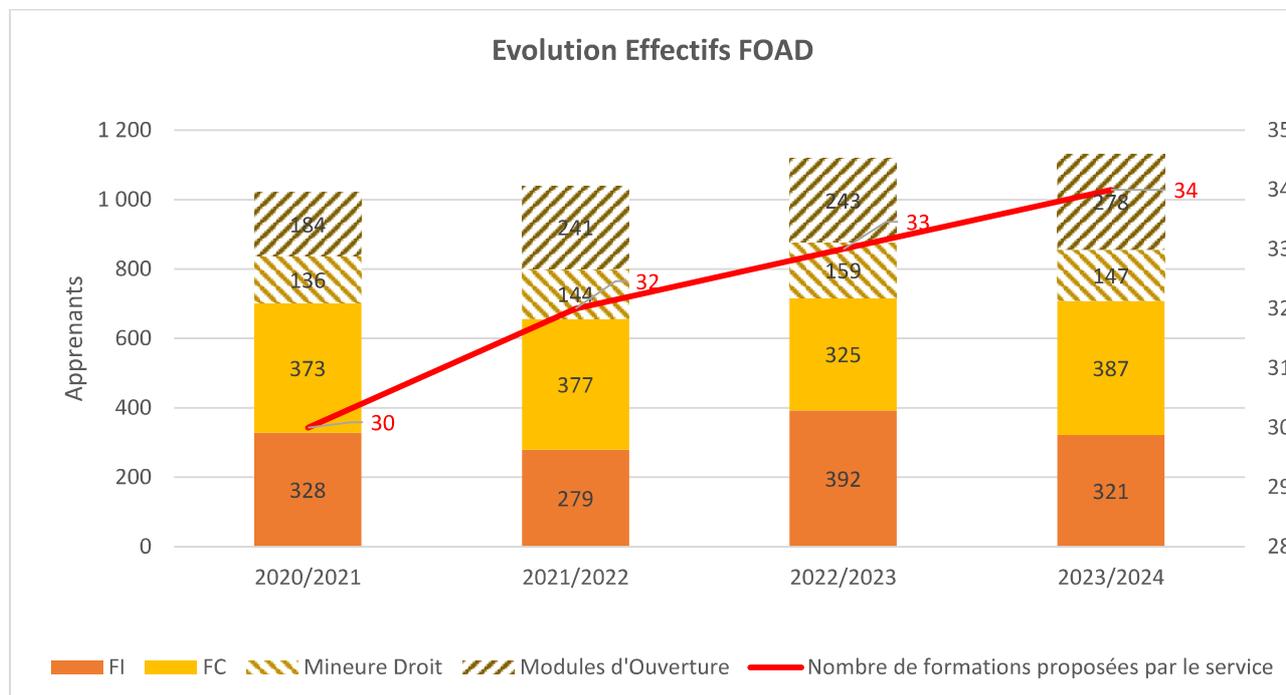
1 directeur enseignant-chercheur
26 responsables de formation enseignants-chercheurs
205 auteurs
203 tuteurs

L'ensemble de la masse salariale (administratifs et enseignants) est assumé par le service, soit directement soit par refacturation.

BILAN INTERESSEMENT N-1

Pour l'année universitaire précédente (2022/2023), le dispositif a concerné 15 personnels de la FOAD, ainsi que 2 personnels de l'université, pour un montant de 43 400 €.

L'offre de formation en FOAD est en augmentation, les effectifs sont sensiblement identiques corrélativement au nombre de formations.



EVOLUTION DES EFFECTIFS

L'évolution des effectifs est corrélée à celle de l'offre de formation.

Au-delà des effectifs régulièrement inscrits dans les formations diplômantes de la FOAD, les effectifs globaux du service ont progressé d'un tiers supplémentaire. En effet, le service de la FOAD gère depuis 4 ans des modules d'enseignements complémentaires mis en place pour des formations du présentiel.

Ainsi s'ajoutent environ 150 étudiants inscrits à l'Université Paul Sabatier en PASS qui suivent la Mineure Droit en FOAD, et que le service gère au niveau pédagogique, administratif, et technique, sans recette de formation supplémentaire.

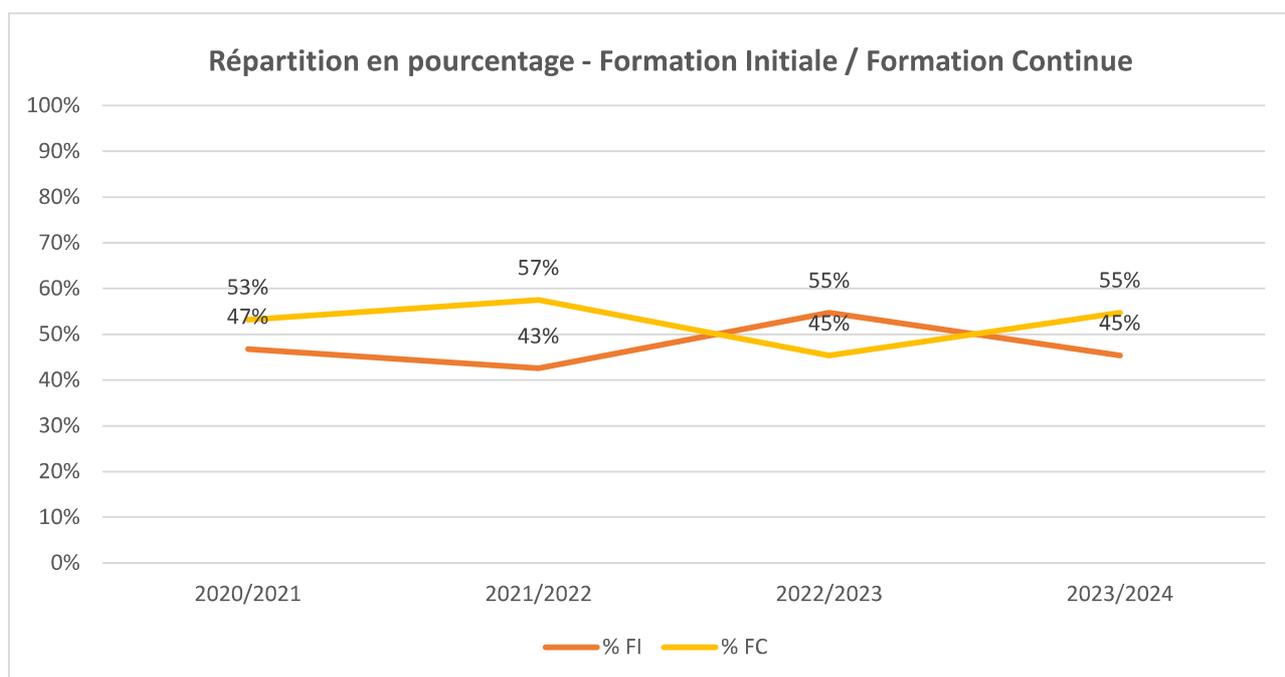
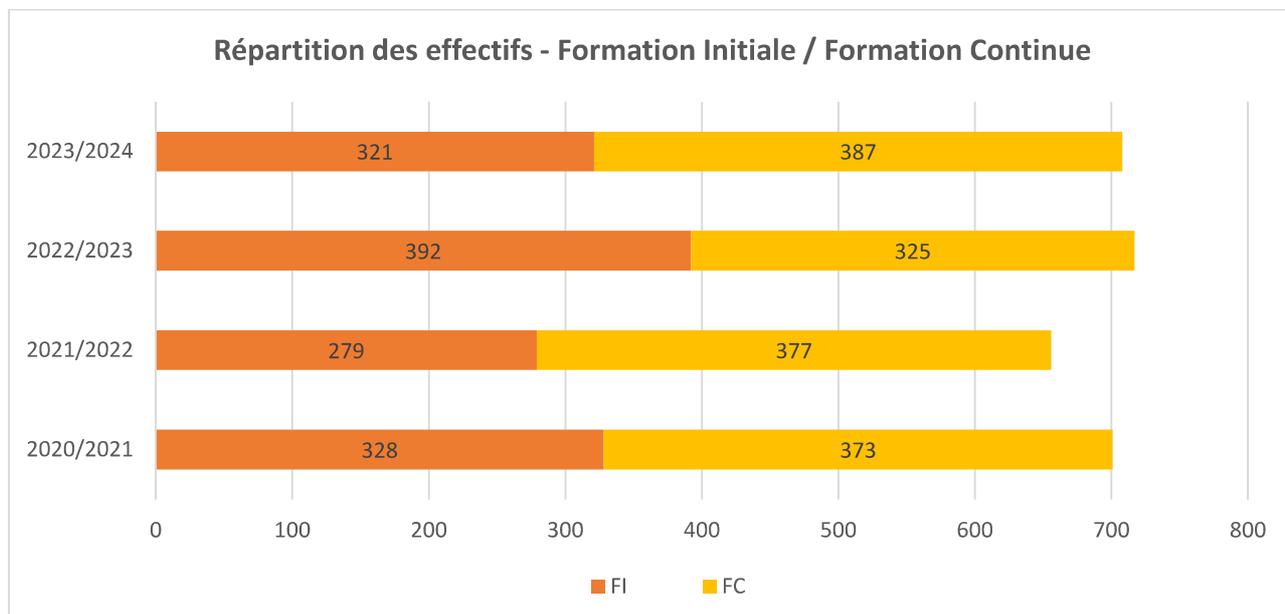
De plus, le service gère également les Modules d'Ouverture à destination des étudiants de Licence pour l'intégration d'enseignements de culture générale à distance sous forme de bonification, correspondant à environ 250 étudiants pour 3 modules.

Le service gère ainsi 34 formations diplômantes, les enseignements de la Mineure Droit et les enseignements des Modules d'Ouverture. Il accueille au total une population d'environ 1 100 apprenants (700 inscrits aux formations diplômantes et 400 inscrits dans les modules complémentaires).

On note ainsi une augmentation des publics gérés par la FOAD, se composant d'un tiers en formation initiale, un tiers en formation continue et un tiers en distanciel pour le présentiel.

TYPLOGIE DES PUBLICS

La répartition des publics de formation initiale et de formation continue s'entremêle, avec cette année une part plus importante du public en formation continue (55%).



L'offre de formation en FOAD correspond aussi bien à un public d'apprenants en formation initiale que d'apprenants en formation continue.

Les motivations pour suivre une formation à distance concernent tout autant les 2 populations :

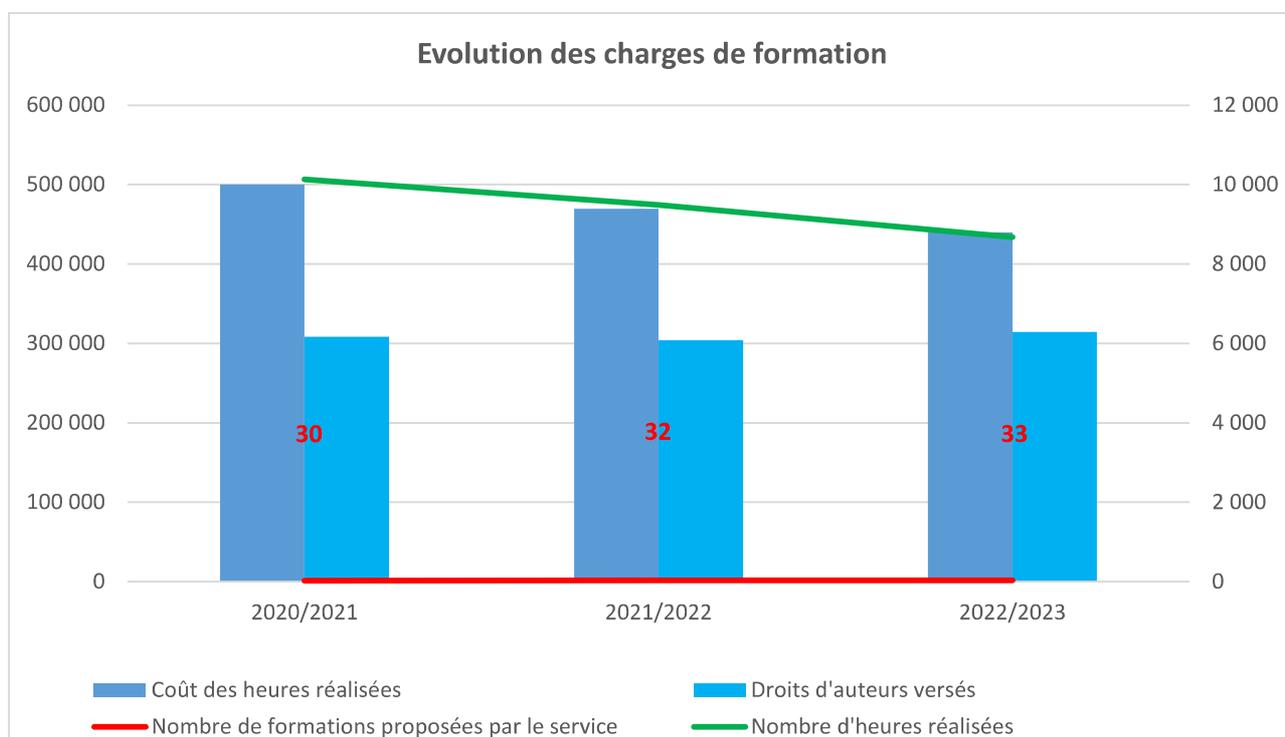
L'enseignement en ligne, à distance et asynchrone ; Les enseignements et les modalités pédagogiques ; Le diplôme délivré ; Le coût de la formation ; La compatibilité professionnelle ; La compatibilité personnelle ; L'attractivité de l'établissement d'enseignement.

L'offre de formation à distance n'est plus réservée à un public spécifique. Le mode asynchrone et distanciel est adapté au cumul d'une période de formation avec une autre activité.

La proportion des apprenants en formation initiale et des apprenants en formation continue reste globalement stable ces dernières années, ce qui confirme l'ancrage de ces publics dans les formations en FOAD.

GESTION DES FORMATIONS

L'offre de formation de la FOAD croît progressivement, avec l'ouverture chaque année de nouvelles formations. La majeure partie des formations proposées est ancrée depuis de nombreuses années, gage de leur attractivité. L'attention sur les coûts de gestion des formations est importante pour assurer la soutenabilité de l'offre.



La spécificité de gestion d'un service sur ressources propres nécessite de maintenir un équilibre entre les charges de gestion et les recettes de formation, en maintenant la mission de service public d'enseignement, et en élargissant la proposition d'offres de formations.

A ce jour, l'offre des 34 formations se compose ainsi :

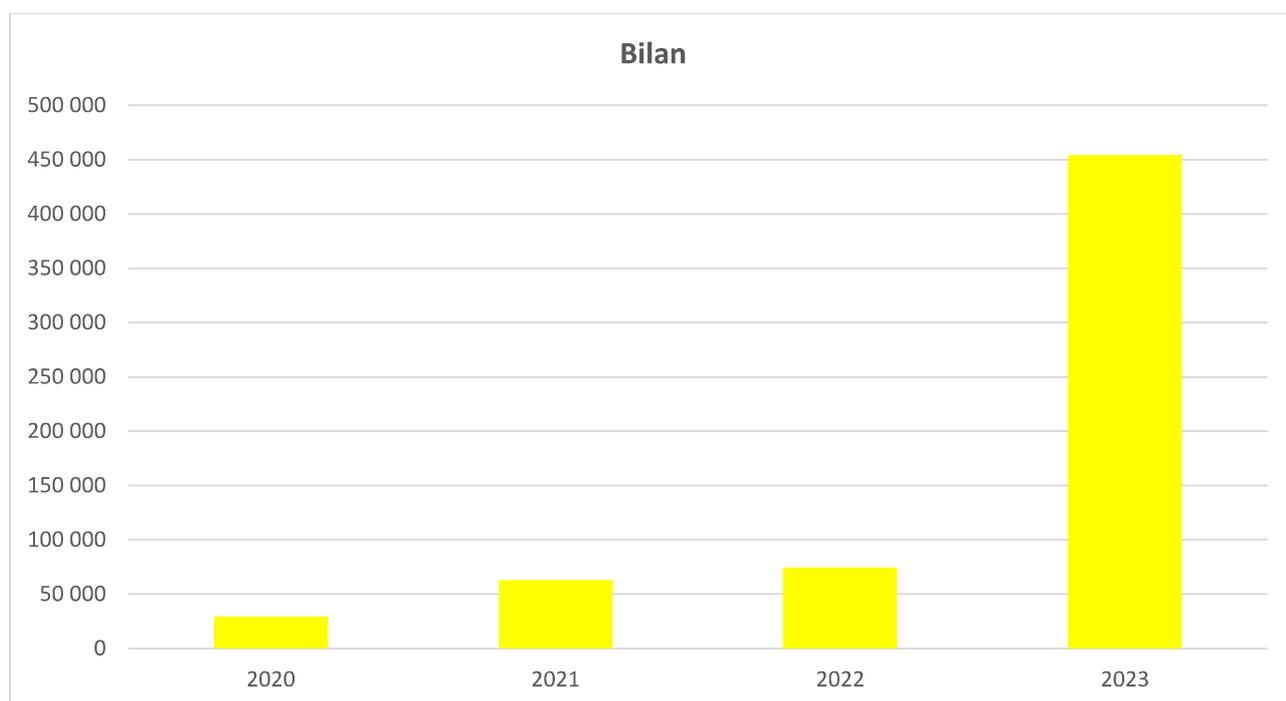
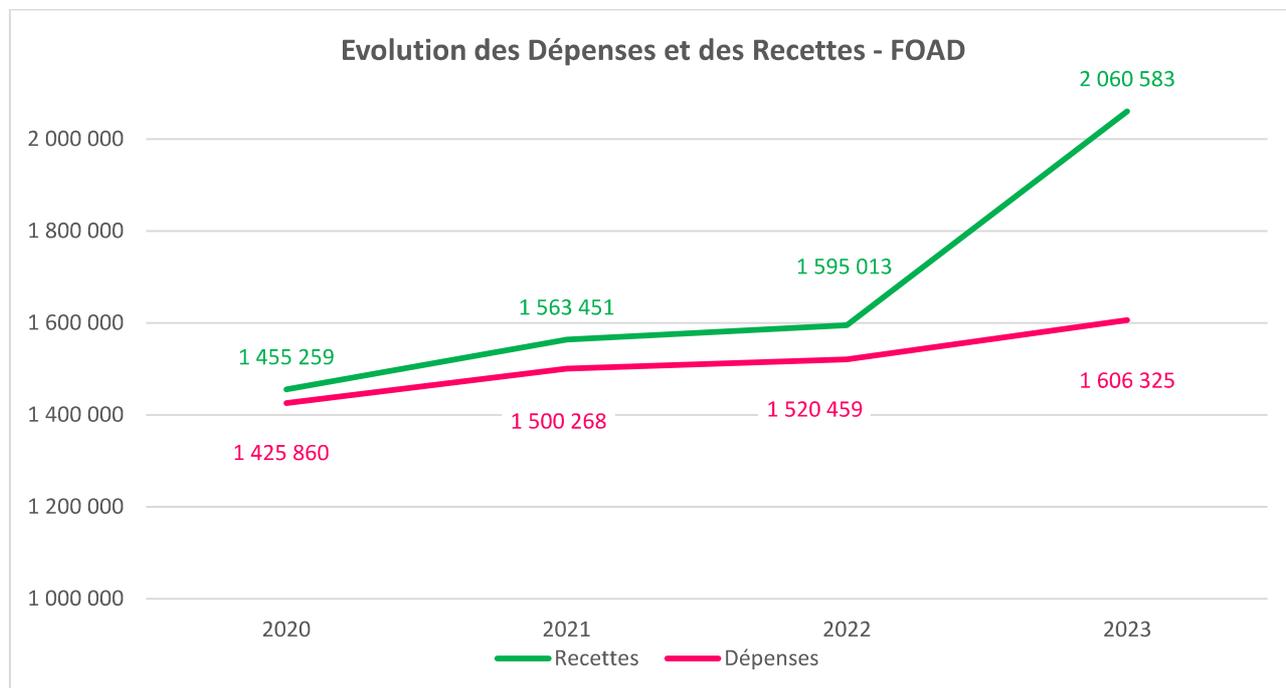
4 Formations de Licences ; 20 Formations de Masters (9 Masters 1 et 11 Masters 2) ; 9 Formations de Diplômes d'Université ; + 2 Modules d'enseignements complémentaires (Mineure Droit et Modules d'Ouverture)

Le nombre de formations proposées par le service augmente, en parallèle les volumes horaires des heures réalisées diminuent. Ceci est la conséquence de la mutualisation de certains enseignements sur plusieurs formations. Corrélativement, il en va de même pour les coûts des heures d'enseignement. Quant aux droits d'auteurs versés, ils restent stables.

Des perspectives d'ouverture de nouvelles formations sont programmées pour l'année à venir, avec aussi la mise en place de formation en partenariat.

SITUATION FINANCIERE

Sur les dernières années, un desserrement entre les montants des recettes et les montants des dépenses se confirme, de même qu'une augmentation de ces 2 postes.



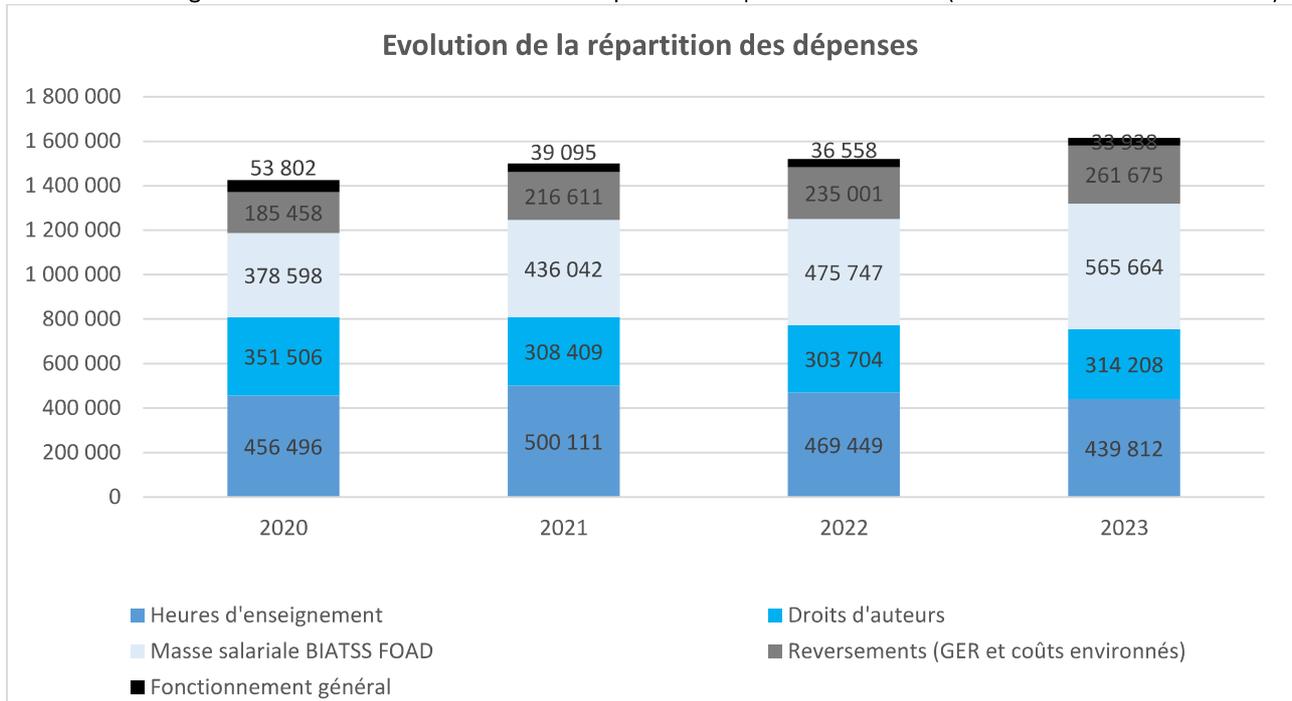
La prudence dans la gestion des coûts et la vigilance sur l'encaissement des recettes contribuent à cette tendance. Le remaniement des échéanciers de facturation des apprenants a permis en 2023 d'augmenter les recettes de la FOAD. Cette action aura cependant une incidence sur 2024.

Un travail de fond sur la sécurisation des recettes est mis en place depuis 2 ans, avec un suivi des paiements, des relances, des échelonnements et des blocages. L'accès au paiement en ligne est aussi favorisé.

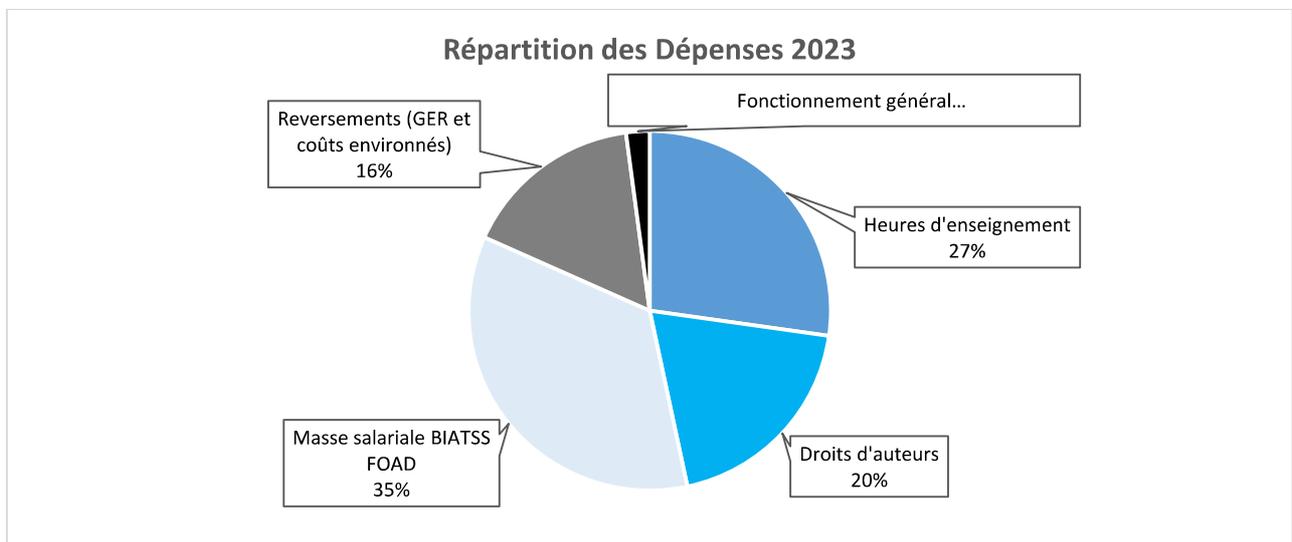
La maîtrise des coûts et le suivi des recettes devraient permettre de stabiliser cette tendance positive.

REPARTITION DES DEPENSES

Les dépenses se répartissent selon 5 grands postes : les droits d'auteurs pour la fourniture des supports de formation, les heures d'enseignement pour le tutorat pédagogique, la masse salariale des personnels BIATSS, les frais de fonctionnement général du service et les versements pour le compte de l'université (GER 15% et coûts environnés).



Les enseignements sont réalisés via des cours en ligne dispensés en droits d'auteurs (205 auteurs pour un montant de 314 208 € - soit une moyenne de 1530 € par auteur), et par du tutorat pédagogique dispensé en heures d'enseignement (203 tuteurs pour 8 677 heures et un montant de 439 812 € - soit une moyenne de 2160 € par tuteur) en 2023.

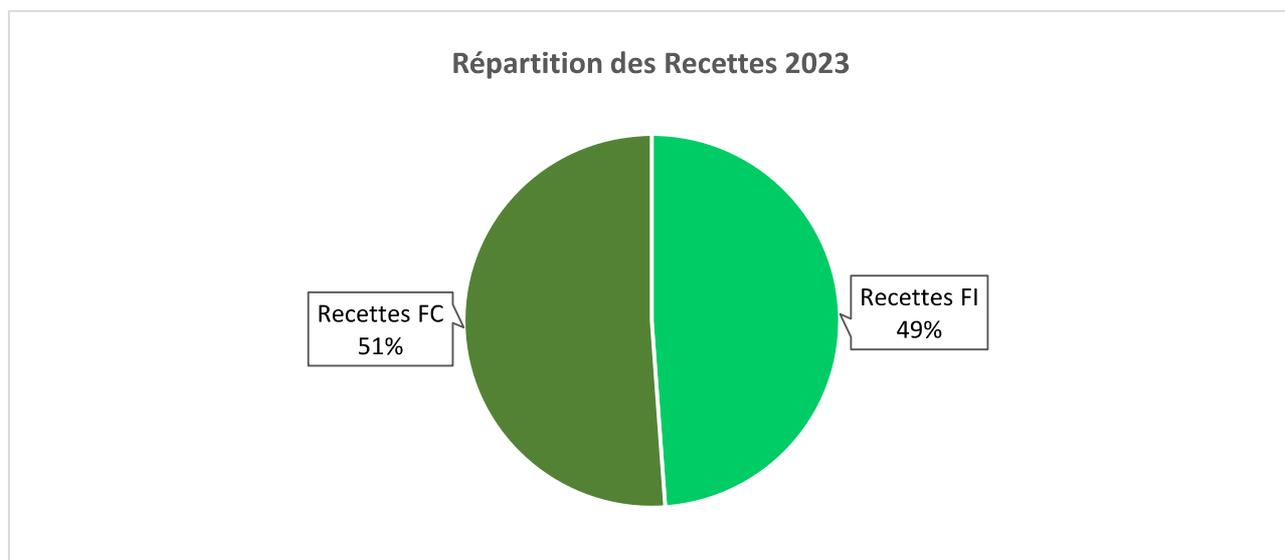
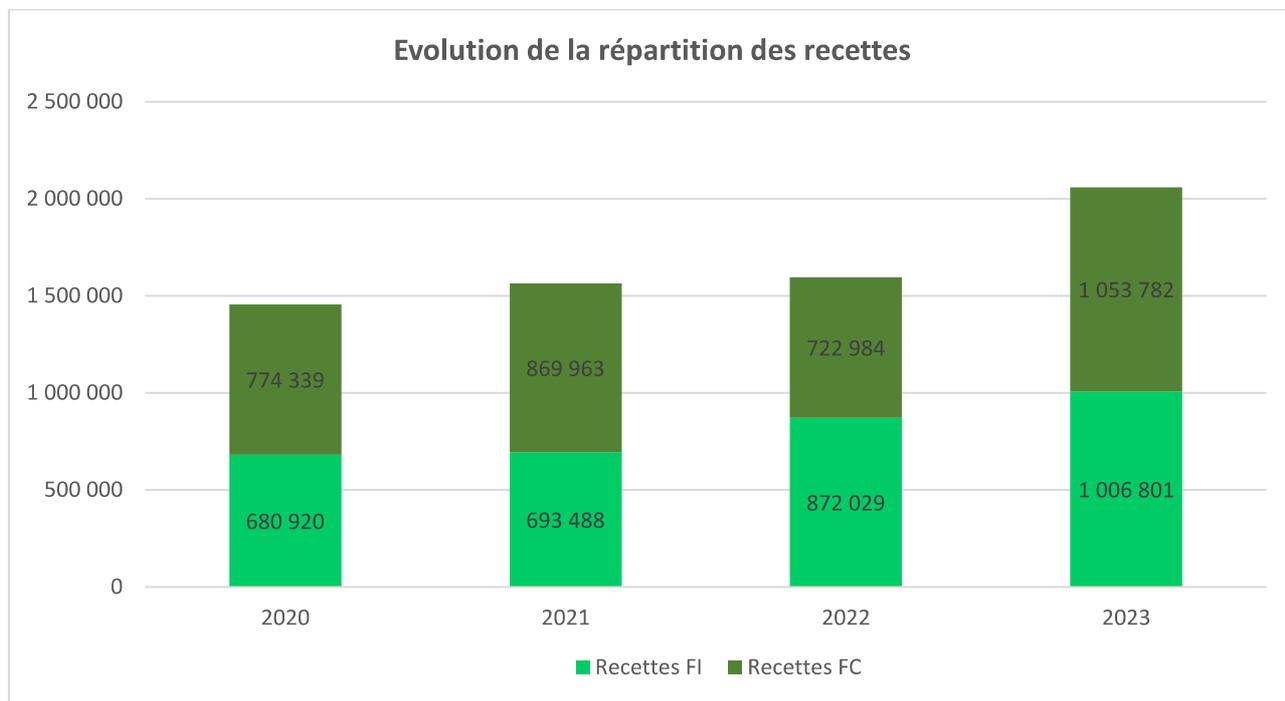


46% des dépenses sont générées par les coûts pédagogiques (droits d'auteurs et heures d'enseignement), 35% concernent la masse salariale des agents du service, 18% pour les versements et le fonctionnement général. Les droits d'auteurs sont corrélés aux recettes constatées, en effet le calcul des montants des mises à jour est lié au chiffre d'affaires des formations. Les frais de tutorat croissent en fonction du nombre d'inscrits en formation.

Le nombre d'inscrits n'est pas équivalent au nombre de payants et donc aux recettes. En revanche, les dépenses concernent tous les inscrits (payants ou non). Aussi, l'accroissement du nombre d'inscrits n'induit pas une augmentation des ressources et des bénéficiaires. Une réflexion est menée sur la corrélation des frais de formation au fonctionnement pédagogique.

REPARTITION DES RECETTES

La FOAD est un service sur ressources propres. Ses recettes proviennent exclusivement des frais de formations réglés par les apprenants.



Les tarifs sont identiques, pour les publics de formation initiale et pour les publics de formation continue.

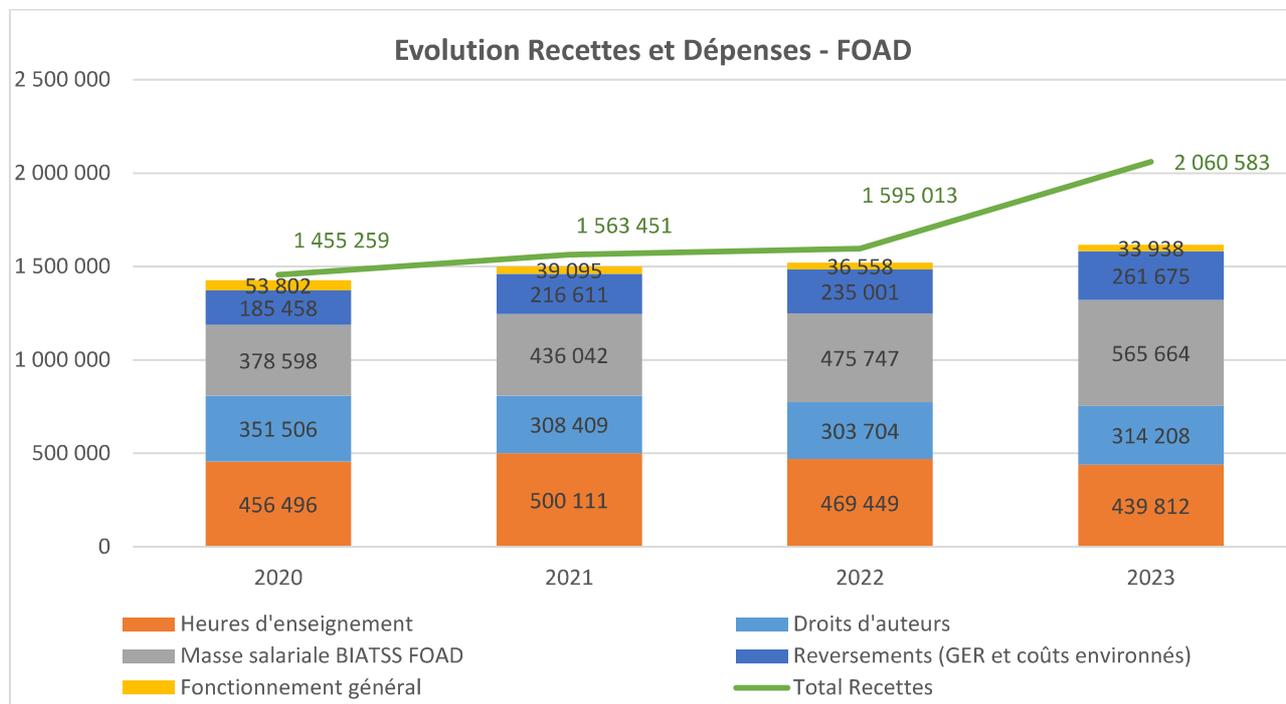
Les apprenants gérés dans le cadre des modules complémentaires ne génèrent aucune ressource supplémentaire pour le service.

Les recettes tiennent compte des apprenants sur 2 ans (demi-tarif sur 2 années), des redoublants (demi-tarif) et des non encaissements (impayés, exonérations, résiliations), qui constituent 20 % des effectifs.

La part de non encaissement des recettes est estimée à environ 10% des factures titrées.

La proportionnalité entre l'augmentation du nombre d'inscrits et l'augmentation du volume des recettes n'est pas automatique. En effet, l'accroissement des volumes d'apprenants induit aussi un accroissement des frais de gestion et donc une augmentation des dépenses. En revanche, un accompagnement des apprenants pour prévenir les décrochages et les résiliations, ainsi qu'un suivi des paiements des apprenants pour consolider le taux de recouvrement, ont permis d'augmenter les recettes.

La situation financière de la FOAD a évolué avec la modification des échéanciers de paiement des frais de formation. Ainsi en 2023, 4 échéances ont été encaissées, incluant l'échéance 2 antérieurement encaissée en janvier N+1.



Des efforts conséquents de traçabilité, de suivi et de gestion ont été mis en œuvre pour piloter le service et identifier les leviers potentiels d'amélioration.

Les échanges réguliers avec la DAF et l'AC ont permis à la FOAD d'avoir une vision transversale de ses activités et des modes de gestion à organiser.

L'augmentation du GER de 10% à 15% a impacté les ressources du service.

Enfin les vacances de postes ont particulièrement affecté le fonctionnement de l'équipe.

Le projet de création d'université numérique, puis la mise en place de l'EEDU ont impacté fortement l'activité du service.

Objectifs :

- La création de l'EEDU avec le rapprochement des services de formation professionnelle en 2024 sera la principale source de changement.

Les évolutions travaillées cette année ont portées sur :

- La réforme du contrat d'auteur afin d'inciter à la création et à l'enrichissement des contenus pédagogiques.
- L'élargissement de l'offre de formation avec :
 - L'ouverture du Master 1 Politique et sécurité permettant la jonction entre la Licence 3 Droit et science politique et le Master 2 Politique et sécurité déjà existants en FOAD.
 - La création d'un nouveau format de formation avec la mise en place d'une préparation au concours d'entrée en école de commissaire de justice qui viendra élargir l'offre de formation.
 - Le maintien de la formation Compliance Officer en partenariat comme vitrine des nouvelles modalités d'enseignement distanciel.
- La nouvelle grille tarifaire avec l'introduction de la différenciation de tarifs pour les publics de formation professionnelle dans le cadre de l'harmonisation des frais de formation de l'EPE.

Les axes de développement à envisager :

- *L'automatisation des modes de gestion pour sécuriser les tâches administratives.*
- *Le développement d'outils de gestion.*
- *L'enrichissement des contenus pédagogique avec davantage d'interaction et une réflexion sur le tutorat.*
- *La montée en compétences en ingénierie de formation sur les volets soutenabilité, dialogue et contractualisation.*
- *La mise en œuvre des blocs de compétences.*
- *La mise en œuvre d'une réflexion globale sur le pilotage de l'offre de formation.*
- *Une meilleure communication interne et externe.*

Bilan d'activité Formation continue & Alternance

30 AVRIL 2024

1. Personnel

- La faculté d'informatique ne dispose pas d'un service Formation Continue & Alternance. Elle s'appuie sur le service commun « FCV2A » de l'université.
- Le personnel administratif impliqué relève de deux services :
 - Le secrétariat de la faculté composé de trois agents¹ :
 - 2 agents catégorie B et 1 catégorie C correspondant à
 - 2 agents titulaires et 1 agent contractuel (CDD)
 - La scolarité informatique composé de 5 agents :
 - 1 agent catégorie A, 1 agent catégorie B, 3 agents catégories C correspondant à
 - 3 agents titulaires et 2 agents contractuels (1xCDD et 1xCDI)
- Ces deux services travaillent en coopération étroite avec le service « FCV2A ».

2. Principales actions

a. Scolarité

- Emploi du temps
 1. Organisation de l'année en amont pour définir un calendrier « Alternance » pour la contractualisation conduite par la FCV2A. Cette organisation est effectuée en coopération avec les responsables pédagogiques et est fortement contrainte par la dimension mixte FI/FA
 2. Planification au quotidien des emplois du temps avec une double contrainte de calendrier global et de gestion des publics mixtes
- Organisation des jurys de délibération

¹ Le secrétariat est aussi celui du centre de recherches IRIT (Institut de Recherches en Informatique de Toulouse)

- Recrutement à l'aide de la plateforme eCandidature (cette année), MonMaster (l'année dernière)
- Suivi individuel des étudiants
 1. Le suivi des étudiants est effectué par la scolarité au même titre que les étudiants de FI (inscription, examens, absences...). La FCV2A ne s'occupant que de la partie contractualisation
 2. Partie « entreprise », notamment la période stage est coordonnée par la scolarité : planification des soutenances, recueil des évaluations...

b. Secrétariat

- Suivi des recettes par formation – coordination avec la FCV2A et la scolarité
- Coordination avec la DAF pour le pilotage technique des recettes (virement et non recettes, anticipation des blocages...)
- Gestion complète des dépenses
 1. RH
 - a. Coordination avec le service du personnel pour la contractualisation
 - b. Suivi mensuel des payes
 2. Achat (notamment équipement de salles de cours)
 - a. Bon de commande
 - b. Facturation

3. Offre de formation et effectifs

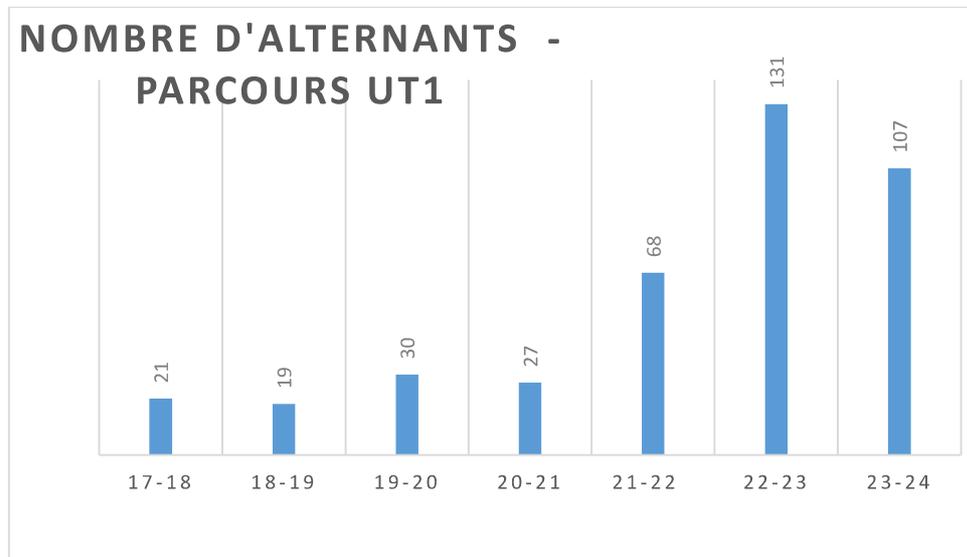
- Les effectifs d'étudiants en apprentissage ne cessent d'augmenter d'année en d'année depuis près de cinq années comme le montre le tableau ci-après. Sont concernés les publics de Master Miage (Master 2 parcours Ingénierie des Processus Métiers-IPM et Ingénierie des Systèmes d'Aide à la Décision-ISIAD).

En 2022, l'offre « alternance » a été élargie à la licence 3 MIASHS parcours MIAGE ainsi que la licence pro RTAI. L'offre au niveau Master a aussi été enrichie : la première année de Master commune à ISIAD et IPM a été ouverte à l'alternance et le Master MIAGE parcours IDA a été créé (parcours principalement ouvert aux alternants)

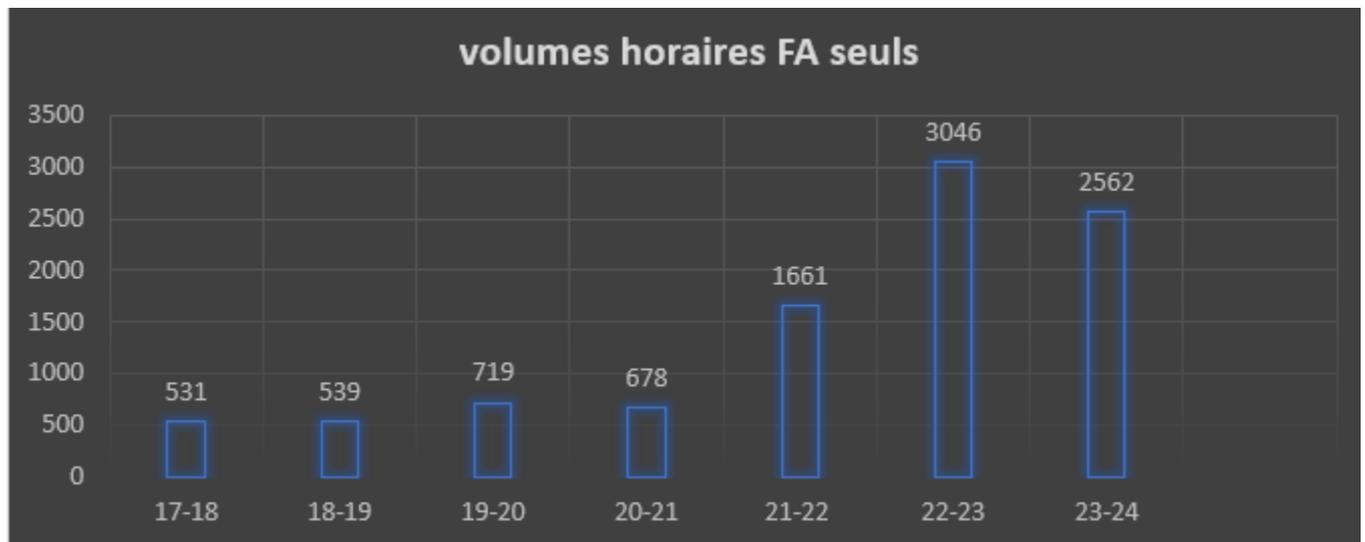
effectif

17-18	21	IPM
18-19	19	IPM
19-20	30	IPM + ISIAD
20-21	27	IPM + ISIAD
21-22	68	
22-23	131	L3 + Lpro + IM + IDA + IPM + ISIAD
23-24	107	

Le graphique ci-après illustre cette forte montée en charge des étudiants apprentis sur des parcours « 100% Capitole » ; on peut observer une stabilisation cette année 23/24



L'impact sur le nombre d'heures enseignées et donc planifiées est immédiat comme le montre le diagramme ci-dessous :



Comme nous le voyons depuis 2 ans, entre 2500 et 3000h sont enseignées auprès des étudiants « FA ». Le détail est le suivant :

		cours+tutorat	volume horaire annuel
17-18	M2	531	531
18-19	M2	539	539
19-20	M2	719	719
20-21	M2	678	678
21-22	L3	317	1661
	LPRO	72	
	M1	252	
	M2	1020	
22-23	L3	400	3046
	LPRO	133	
	M1	792	
	M2	1721	
23-24	L3	281	2562
	LPRO	158	
	M1	543	
	M2	1580	

Depuis trois ans, toutes les filières de la faculté intègrent des étudiants alternants ; autrement dit l'ensemble de la scolarité est directement impacté

par la montée en charge de la formation continue. A noter, que cette montée en charge se fait généralement dans une configuration de public mixte FI/FA, ce qui complexifie l'activité : même si 10-15% de l'effectif est FA, toute l'année doit être conçue et pilotée comme s'il y avait une réelle mixité à 50%.

Cette complexité étant difficilement soutenable, la faculté a réorganisé toute l'offre Miage pour scinder les publics FI-FA. La scolarité a été étroitement associée à la réorganisation de l'offre. Celle-ci sera mise en œuvre à la rentrée 2024/2025. Cette séparation conduit à deux campagnes de recrutement distinctes (MonMaster en FI et eCandidatures en FA) avec un travail important de synchronisation non négligeable (étudiants candidatant en double)

Simultanément, la scolarité expérimente la procédure eduSign depuis la rentrée 23/24 pour un des parcours de Master 2

Cela se vérifie dans les chiffres concernant le temps de travail de la scolarité sur ces deux dernières années : le tableau ci-après est une évaluation de la proportion du temps de travail consacré à l'apprentissage :

	21-22	22-23 & 23-24
Jérôme Barathieu	40%	40%
Christophe Erta	50%	55%
Evelyne Fabien	10%	40%
Mélanie Hochet	30%	55%

a. Impact financier

Cette montée en charge a profondément changé l'organisation financière de la faculté. Il y a quelques années, la dotation de ~30k€ effectuée par l'établissement était la principale source de revenu. Aujourd'hui, les recettes issues de la formation continue représentent plus de 90% des ressources propres. Cela se voit dans le tableau suivant pour les quatre dernières années universitaires

Recettes par année universitaire	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
PRFP et autre FC/FI	5060	2880	9000	0	2695
Contrats de professionnalisation	87 378	4 410	5 084	26 471	15 466

Contrats d'apprentissage	63 390	121 270	294 524	565 382	506 907
Total	156 358	128 560	308 608	591 853	525 068

A noter que lors de la mise en place de l'alternance, les premiers versements par la FCV2A ont été effectués avec un délai important (un an, parfois deux ans) ; qui plus est les recettes et dépenses sont à considérer par année civile (exercice budgétaire). Ces délais et ce double calendrier entraînent une complexification importante dans les suivis budgétaires.

L'activité du secrétariat a été fortement impactée car ses ressources ont permis d'embaucher des enseignants contractuels ainsi que de compléter le secrétariat d'une gestionnaire administrative.

Les achats d'équipements pour les formations FA ainsi que pour les étudiants de ces formations ont été démultipliés. Un exemple représentatif concerne les achats d'ordinateurs. Tous les étudiants FA se voient proposer en prêt un ordinateur. La faculté gère maintenant un stock de ~200 machines (certaines machines sont prêtées aux étudiants FI et le taux de machine en service est inférieur à 100%). Cette opération de prêt est intégralement coordonnée par le secrétariat.

Plus généralement, les achats ont augmenté de 38% de 2021 à 2022, et à nouveau de 67% de 2022 à 2023. Cette augmentation importante s'explique par l'augmentation des ressources propres de la faculté due à l'alternance.

4. Intéressement N-1

Comme nous le voyons, cette montée en charge de l'alternance, implique une mobilisation continue des équipes administratives de la scolarité et du secrétariat. En 2023 et 2024 :

- À l'image des effectifs « FA », la scolarité affecte ~40-50% de son temps à la gestion des formations et étudiants FA.
- À la suite de l'augmentation des ressources propres de la faculté liées à la formation continue, le secrétariat affecte près de ~30-40% de son temps aux opérations financières de la faculté (RH, devis, commande, service fait, suivi des budgets, BR...). Rappelons que 50% du temps du secrétariat est dédié à l'IRIT.

Pour toutes ces raisons, la faculté souhaite que l'ensemble des équipes secrétariat et scolarité bénéficie de l'intéressement au titre du développement de la formation continue :



La faculté souhaite que chaque agent bénéficie d'une prime de 500€.



Direction des Ressources Humaines
Service des personnes BIATSS

BILAN DU VERSEMENT DE LA PRIME D'INTERESSEMENT – PARCOURSUP 2023

Vu la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'Orientation et Réussite des Etudiants ;
Vu l'article L 954-2 du code de l'éducation ;
Vu l'avis du comité technique de l'établissement dans sa séance du 18 mai 2018 ;
Vu la délibération n° CA 2018-54 du Conseil d'administration prise en séance du 29 mai 2018

13 agents BIATSS ont bénéficié d'une prime d'intéressement versée sur la paye de septembre 2023 :

- 8 titulaires pour un montant de 220€ bruts :
 - o 4 personnels de catégorie A
 - o 3 personnels de catégorie B
 - o 1 personnel de catégorie C ;
- 5 contractuels pour un montant de 250€ bruts :
 - o 0 personnel de catégorie A
 - o 1 personnel de catégorie B
 - o 4 personnels de catégorie C

Le montant total versé au titre de l'année 2023 est de 3010 euros.